

Demande de dérogation pour maintien en mode unipersonnel du GAEC :

(préciser le n° PACAGE et nom du GAEC)

Suite à la sortie de M (Mme) en date du
et conformément à l'article L 323-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime, **je sollicite une dérogation pour un maintien en mode uni-personnel de 12 mois,**

Je m'engage à informer la DDT de toute évolution de ma situation et dans tous les cas, **2 mois avant** le terme de ces 12 mois.

A ce jour mon projet est le suivant :

- recherche d'un associé,
- transformation en une autre forme sociétaire prévue le
- transformation en exploitation sous forme individuelle prévue le
- arrêt d'activité prévue le

Détail du projet :

Fait à, le

Cet imprimé est à retourner complété et signé à :
DDTM du VAR – SEADR – Bld du 112ème régiment d'infanterie
CS 31209 TOULON Cedex

Au terme des 12 mois, vous pouvez :

- soit concrétiser votre projet en nous adressant les pièces justifiant la transformation de votre société,
- soit procéder à une demande de renouvellement de dérogation pour 12 mois supplémentaires en nous adressant un **courrier détaillant votre projet en cours**.

Il est rappelé que l'agrément ne peut être maintenu en unipersonnel au delà de deux ans. Au terme de cette échéance, le Préfet pourra prononcer le retrait d'agrément du GAEC.